

Patro Villeray

# GUIDE DU PARTICIPANT COVID-19

Mise à jour – Septembre 2021



# Règles générales

- Entrée par Christophe-Colomb;
- **Suivez les indications** pour vous rendre aux gymnases ou à la piscine, des trajets ont été pensés pour éviter les croisements de personnes et la congestion;
- **Port du masque obligatoire** dès votre entrée dans le bâtiment;
- **Désinfection des mains obligatoire** en entrant dans le bâtiment;
- Respect des **2 mètres** en tout temps;
- **Le passeport vaccinal ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandés sur place pour toute activité physique pour les personnes de 13 ans et plus ;**
- **Les vestiaires et les douches sont ouverts aux gymnases et à la piscine ;**
- **Mettre toutes ses affaires dans un sac et déposer le sac dans la salle à l'espace désigné, car les casiers ne seront pas ouverts ;**
- Désinfection des mains à l'entrée de son local d'activité;
- Il est interdit de manger et de boire autre chose que de l'eau dans les gymnases ;
- Le **port du masque est obligatoire** jusqu'à l'arrivée dans votre local ou terrain de gymnase. Il est également obligatoire pour tout déplacement dans le bâtiment (aller aux toilettes, remplir les bouteilles d'eau, sortir etc.) ;
- Afin d'éviter les croisements de personnes entre les activités, nous vous demandons de **respecter l'horaire du début de votre activité** et de ne pas arriver trop en avance ;
- Nous vous demandons d'**éviter l'ascenseur**. Si ce n'est pas possible, un maximum de 2 personnes en même temps sera autorisé ;
- Ne pas venir si vous ressentez un des 3 symptômes de la COVID (toux, fièvre, difficultés respiratoires) ;
- Toute personne qui présente l'un ou plusieurs de ces symptômes ou ayant été en contact avec une personne infectée ou qui pourrait l'être est invitée à communiquer avec la ligne d'information COVID-19 au 1 877 644-4545.



# Activités aquatiques

## (bains libres et natation en longueur)

- **Porter un masque en tout temps** pour tous vos déplacements dans le bâtiment et autour de la piscine;
- **Les vestiaires sont maintenant ouverts pour vous y changer;**
- **Les casiers ne sont pas accessibles, prévoyez donc des sacs pour y mettre vos effets personnels (souliers, bottes, vêtements, etc.) ;**
- Vos effets personnels seront placés à un endroit précis sur le bord de la piscine ;
- **Les douches sont de nouveau disponibles ;**
- Port du bonnet de bain obligatoire, et lunettes de natation s'il y a lieu;
- **Aucun prêt de bonnet de bain ni de lunettes de natation.** Des lunettes et bonnets seront en vente à l'accueil du Patro Villeray dans les heures d'ouverture de celui-ci;
- Aucun prêt de matériel aquatique;
- La Société de sauvetage indique que l'obligation du port du couvre-visage ne s'applique pas aux personnes travaillant dans les piscines intérieures (*référence: [Société de sauvetage](#)*).

## Réservations

*Toutes les personnes désirant s'inscrire doivent posséder un compte client (incluant les enfants).*

- **BAINS LIBRES:** Réservation obligatoire de 72h à 2h à l'avance;
- **NATATION EN LONGUEUR:** Réservation et paiement au moment de la réservation obligatoires de 72h à 2h à l'avance pour la natation en longueur.

## Badminton

- **Réservation obligatoire 72h à l'avance ;**
- Ne pas arriver trop en avance pour ne pas congestionner les corridors qui mènent aux gymnases.
- **Le changement de partenaire est maintenant permis au badminton. Un terrain doit toutefois être réservé pour 2 à 4 personnes maximum, puisque les spectateurs demeurent interdits. Un groupe de 8 personnes peut donc réserver 2 terrains et changer d'adversaire durant la réservation.**